

RÉSIDENCE  
**APOGÉE**

**NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS  
LOGEMENTS ACCESSION DETAIL VEFA**

**DOCUMENT CONFORME A L'ANNEXE 2 DE L'ARRETE DU 10 MAI 1968 ET PREVU PAR  
L'ARTICLE R261-13 DU C.C.H.**

**VINCI IMMOBILIER**



*AUTORISATION AFNOR CERTIFICATION N°CANFH150002*



## SOMMAIRE

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>GENERALITES.....</b>                                                                   | <b>4</b>  |
| <b>1. PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>                                                    | <b>5</b>  |
| 1.1 PRESENTATION DU PROGRAMME.....                                                        | 5         |
| 1.2 EXIGENCES PERFORMANCIELLES .....                                                      | 5         |
| <b>2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES .....</b>                    | <b>6</b>  |
| 2.1. INFRASTRUCTURE .....                                                                 | 6         |
| 2.2. MURS ET OSSATURE.....                                                                | 6         |
| 2.3. PLANCHERS .....                                                                      | 7         |
| 2.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION.....                                                        | 8         |
| 2.5. ESCALIERS.....                                                                       | 8         |
| 2.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION .....                                            | 8         |
| 2.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS .....                                                | 9         |
| 2.8. TOITURES .....                                                                       | 9         |
| <b>3. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....</b>                                     | <b>11</b> |
| 3.1. SOLS ET PLINTHES .....                                                               | 11        |
| 3.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) ..... | 11        |
| 3.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES).....                                           | 12        |
| 3.4. MENUISERIES EXTERIEURES .....                                                        | 12        |
| 3.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE .....                 | 12        |
| 3.6. MENUISERIES INTERIEURES.....                                                         | 13        |
| 3.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS .....                                                      | 14        |
| 3.8. PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....                                                     | 15        |
| 3.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS .....                                                         | 16        |
| <b>4. ANNEXES PRIVATIVES.....</b>                                                         | <b>23</b> |
| 4.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS .....                                                      | 23        |
| 4.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS.....                                                        | 23        |
| 4.3. PARKINGS EXTERIEURS.....                                                             | 24        |
| <b>5. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES .....</b>                                | <b>25</b> |
| 5.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES .....                                                   | 25        |
| 5.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ÉTAGE .....                     | 26        |
| 5.3. CIRCULATION DU SOUS-SOL .....                                                        | 27        |
| 5.4. CAGES D'ESCALIERS.....                                                               | 27        |
| 5.5. LOCAUX COMMUNS .....                                                                 | 28        |
| 5.6. LOCAUX TECHNIQUES .....                                                              | 29        |
| 5.7. CONCIERGERIE .....                                                                   | 31        |
| <b>6. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES .....</b>                                        | <b>32</b> |
| 6.1. ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES .....                                                    | 32        |
| 6.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE .....                                                          | 32        |
| 6.3. TELECOMMUNICATIONS.....                                                              | 32        |
| 6.4. RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES .....                       | 32        |
| 6.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....                                                | 32        |
| 6.6. ALIMENTATION EN EAU.....                                                             | 33        |

|           |                                                                                         |           |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 6.7.      | ALIMENTATION EN GAZ.....                                                                | 33        |
| 6.8.      | ALIMENTATION EN ELECTRICITE .....                                                       | 33        |
| <b>7.</b> | <b>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....</b> | <b>34</b> |
| 7.1.      | VOIRIE ET PARKING .....                                                                 | 34        |
| 7.2.      | CIRCULATIONS DES PIETONS.....                                                           | 34        |
| 7.3.      | ESPACES VERTS .....                                                                     | 34        |
| 7.4.      | CHEMINS DE PROMENADE .....                                                              | 34        |
| 7.5.      | TOITURE .....                                                                           | 34        |
| 7.6.      | ECLAIRAGE EXTERIEUR .....                                                               | 34        |
| 7.7.      | CLOTURES.....                                                                           | 35        |
| 7.8.      | RESEAUX DIVERS .....                                                                    | 35        |

## GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. Le maître d'ouvrage peut y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente et être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, et que le maître d'ouvrage pourrait être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

De même, tout emplacement de stationnement pourra souffrir du passage de canalisations, alimentations et réseaux divers, le tout apparent, pour des raisons techniques et/ou réglementaires.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de Travaux de Personnalisation, parmi les options proposées par le maître d'ouvrage, en annexe du contrat de réservation.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les matériaux tels que les revêtements extérieurs bois, le métal, la brique, ou le carrelage et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances ont été choisis par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Les appartements seront réalisés conformément à la Réglementation Acoustique, la Réglementation Thermique 2012 et la norme électrique C 15-100. Les logements seront conformes au niveau d'exigence de la certification NF Habitat HQE.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés), règlements et normes d'application obligatoires en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

Dans le cadre du Cahier des Prescriptions d'Excellence Environnementale signé avec la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques), le Maître d'ouvrage s'est engagé à respecter des objectifs sur le réemploi. Aussi, il sera intégré au minimum 10% en masse d'équipements réemployés, au choix en aménagement intérieur ou extérieur.

## 1. PRÉSENTATION DU PROJET

### 1.1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME

#### 1.1.1. SITE

L'opération immobilière UNIVERSEINE est située à Saint Denis (93). Elle est bordée par l'Allée de Seine au sud-ouest, la rue Ampère au sud-est, la rue Volta au nord-est, et la Place Olympique donnant sur la Seine, au nord-ouest.

Ce projet accueille deux secteurs de la ZAC du Village des Athlètes, géré par l'aménageur SOLIDEO : les secteurs A et B, accueillant des immeubles mixtes de logements ou bureaux, avec des surfaces commerciales en rez-de-chaussée.

#### 1.1.2. PROGRAMME

La présente notice porte sur les bâtiments suivants :

- Ilot A1 :
  - o Bâtiments A1a (A1a1, A1a2);
  - o Bâtiments A1c (A1c1, A1c2, A1c3)

Un niveau de sous-sol est aménagé et accessible via la rue Volta. Chaque résidence bénéficie d'un espace de stationnement propre. Les accès et circulations communes sont traités via des servitudes. Les accès piétons sont accessibles via l'Allée de Seine et la rue Volta.

### 1.2 EXIGENCES PERFORMANCIELLES

#### 1.1.3. CERTIFICATIONS ET LABELS

Cette opération répondra aux niveaux d'exigence suivants :

- Label NF Habitat HQE niveau 1\*
- Label BIODIVERCITY
- Niveau RT2012 -20% à minima dans le cadre de la certification NF Habitat HQE

Les bâtiments dont la hauteur est inférieure à 28 m (dernier plancher accessible) viseront un niveau E3C2 ainsi que le label BBCA.

Les bâtiments dont la hauteur est supérieure à 28 m (dernier plancher accessible) viseront un niveau E3C1.

#### 1.1.4. ELECTRICITE

Conforme à la Norme C15-100.

#### 1.1.5. STATIONNEMENT EN SOUS-SOL

Conforme à la Norme NFP-91.120.

## 2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

### 2.1. INFRASTRUCTURE

#### 2.1.1. FOUILLES

Après dépollution, décapage et terrassements réalisés en pleine masse, en trous et en rigoles pour système de fondations. Evacuation des terres excédentaires aux décharges publiques.

#### 2.1.2. FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol et recommandations du Bureau de Contrôle.

### 2.2. MURS ET OSSATURE

#### 2.2.1. MURS DES SOUS-SOLS

##### 2.2.1.1. Murs périmétriques

Réalisés en béton armé ou voiles en conditions particulières. Brut de décoffrage.

##### 2.2.1.2. Murs de refends

Réalisés en béton armé ou maçonnerie de parpaings selon impératif d'exécution..

#### 2.2.2. MURS DE FAÇADES

##### 2.2.2.1. Socle commun:

Pour chacun des îlots, un socle commun est réalisé en béton et béton architectonique, du rez-de-chaussée jusqu'au plancher haut du R+1. L'isolation thermique se fera par isolation répartie au sein du complexe de façade, ou par doublage thermique en façades sur face intérieure ou extérieure des parois, selon un complexe de nature et d'épaisseur défini par les études thermiques.

Côté cour/jardin : bande stérile ou caniveau, suivant études techniques et suivant projet VRD.

##### 2.2.2.2. Façades en superstructure :

A partir du R+2 :

- Pour les immeubles de hauteur supérieure à 28 m : structure béton avec façade en béton ou en maçonnerie,

*Localisation :*

- *Ilot A1 : cages a1, a2, c3*

- Pour les immeubles de hauteur inférieure à 28 m : structure bois avec noyau en béton et façades à ossature bois,

*Localisation :*

- *Ilot A1 : cages c1, c2*

L'isolation thermique se fera par isolation répartie au sein du complexe de façade, ou par doublage thermique en façades sur face intérieure ou extérieure des parois, selon un complexe de nature et d'épaisseur défini par les études thermiques.

Dans le cas d'une façade à ossature bois, le complexe de façade a nécessité une démarche d'ATEX (Appréciation Technique Expérimentation).

#### 2.2.3. MURS PIGNONS

Prestation identique à celle décrite en article 2.2.2 pour les façades en superstructure.

#### 2.2.4. MURS MITOYENS

Murs réalisés en briques creuses ou maçonneries ou béton ou ossature bois selon impératif d'exécution.

#### 2.2.5. MURS EXTERIEURS DIVERS

Prestation identique à celle décrite en article 2.2.2 pour les façades en superstructure.

#### 2.2.6. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Prestation identique à celle décrite en article 2.2.4 pour les façades en superstructure.

#### 2.2.7. MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Entre deux locaux privatifs : réalisation d'un mur en briques creuses ou maçonnerie ou béton ou ossature bois ou cloisons sèches, d'épaisseur selon études réglementaires à savoir thermique et acoustique.

### 2.3. PLANCHERS

#### 2.3.1. PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

A partir du plancher bas du R+3 :

- Pour les immeubles de hauteur supérieure à 28 m : plancher en dalle pleine de béton, d'épaisseur selon calculs, recevant éventuellement une isolation définie selon études.

*Localisation :*

- o *Ilot A1: cages a1, a2, c3*

- Pour les immeubles de hauteur inférieure à 28 m : complexe de plancher bois type CLT ou équivalent, d'épaisseur selon calculs, recevant éventuellement une isolation définie selon études.

*Localisation :*

- o *Ilot A1 : cages c1, c2*

La hauteur libre sera de 2,50m minimum (hors retombée techniques nécessaires – telles que poutres ou soffites – hors faux-plafond et hors tolérances de construction).

#### 2.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSES

Dalle pleine de béton armé ou plancher bois ou plancher mixte d'épaisseur selon calculs recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 2.8.2.

Isolation type polyuréthane ou équivalent définie selon études.

#### 2.3.3. PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

Prestation identique à celle décrite en article 2.3.1.

#### 2.3.4. PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Dalle béton armé ou bois ou mixte d'épaisseur selon calcul avec une isolation thermique selon étude thermique.

#### 2.3.5. PLANCHERS DES BALCONS ET LOGGIA

Dalle pleine en béton ou en bois ou mixte bois métal, épaisseurs selon calculs et études.

#### 2.3.6. PLANCHERS BAS DU REZ-DE-CHAUSSEE

Du plancher bas du rez-de-chaussée jusqu'au plancher bas du R+2, les planchers seront en dalles pleine de béton, définie selon études.

Les planchers séparatifs entre des locaux non chauffés et les logements privés accueilleront une isolation en sous-face type fibrastyroc ou flocage ou équivalent ainsi qu'une chape thermo-acoustique définie selon études.

#### 2.3.7. PLANCHER ENTRE COMMERCES/ACTIVITES ET LOGEMENTS

Les planchers seront en dalle pleine de béton, définie selon études.  
Isolation selon études.

#### 2.3.8. PLANCHER SOUS-SOL

Dalle béton armée suivant étude technique.  
Hauteur libre minimum réglementaire.  
Evacuation des eaux du sous-sol par regards à grille.  
Fosse à hydrocarbures et pompe de relevage.

### 2.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

#### 2.4.1. ENTRE PIECES PRINCIPALES

Cloisons en plaques de plâtre à ossature métallique de 72 mm d'épaisseur avec incorporation de laine minérale type PLACOSTIL ou équivalent.  
Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon dispositions acoustiques et réglementation en vigueur.

#### 2.4.2. ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Cloisons en plaques de plâtre à ossature métallique de 72 mm d'épaisseur avec incorporation de laine minérale type PLACOSTIL ou équivalent,  
Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon dispositions acoustiques et réglementation en vigueur.  
Les cloisons et doublages des salles de bain et salles d'eau seront constitués d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toutes les pièces d'eau et sur toute la hauteur.

### 2.5. ESCALIERS

#### 2.5.1. ESCALIERS

Escaliers collectifs encloisonnés réalisés en béton, coulés en place ou préfabriqués.  
Traitement acoustique par désolidarisation complète de l'escalier et de la structure.

#### 2.5.2. ESCALIERS DE SECOURS

Escaliers collectifs encloisonnés réalisés en béton, coulés en place ou préfabriqués.  
Traitement acoustique par désolidarisation complète de l'escalier et de la structure.

#### 2.5.3. ESCALIERS DES LOGEMENTS DUPLEX

Escaliers en bois, avec garde-corps en bois.

### 2.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

#### 2.6.1. CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

#### 2.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique simple flux dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements.

L'étanchéité des réseaux devra respecter la classe B de la norme EN 12237.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds (réduction de la hauteur libre au droit de ces cheminements).

#### 2.6.3. CONDUITS D'AIR FRAIS

Prestation décrite à l'article 2.6.1.

#### 2.6.4. CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE

Sans objet.

#### 2.6.5. VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

Sans objet.

#### 2.6.6. GAINES POUR LES COMMERCES

Pour les locaux techniques : amenée et ventilation par convection naturelle d'air dans les locaux techniques et communs inscrits aux sous-sols et au rez-de-chaussée (local compteur d'eau, comptage EDF, LVE, etc...) par gaines de section suivant calcul en matériaux coupe-feu pour les traversées selon exigences réglementaires.

Pour les commerces gaines maçonnées aux dimensions selon étude technique.

### 2.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

#### 2.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Evacuation des balcons, terrasses inaccessibles et accessibles en étage selon le cas, par chutes disposées dans les gaines techniques collectives ou par descentes d'eaux pluviales en façades ou par pissettes.

#### 2.7.2. CHUTES D'EAU USEES

Chutes disposées dans les gaines techniques intérieures des logements avec sorties des ventilations primaires en terrasse toiture.

#### 2.7.3. CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC, y compris protections au feu réglementaires.

Protection mécanique des canalisations en dessous de 1.50m du sol.

#### 2.7.4. BRANCHEMENT A L'EGOUT

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

### 2.8. TOITURES

#### 2.8.1. CHARPENTES, COUVERTURES ET ACCESSOIRES

Selon plan de toiture des Architectes, toitures-terrasses accessibles ou non-accessibles, accueillant éventuellement un aménagement paysager, des locaux techniques, ou des panneaux photovoltaïques.

#### 2.8.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Terrasses sur sous-sols :

Etanchéité assurée par bitume élastomère ou mixte bitume asphalte ou équivalent selon étude technique.

Terrasses accessibles en étages :

Étanchéité en bitume élastomère ou équivalent, avec interposition de panneaux d'isolant thermique d'épaisseur conforme à l'étude thermique, protection par un platelage type dalles sur plots ou platelage bois ou chape ou bande stérile ou système équivalent selon étude technique.

Terrasses non-accessibles :

Étanchéité en bitume élastomère ou équivalent, avec interposition de panneaux d'isolant thermique d'épaisseur conforme à l'étude thermique.

Protection de finition par végétalisation ou par gravillons ou autre revêtement selon étude technique.

Trappe d'accès en parties communes et cheminement pour l'entretien des installations. Système de mise en sécurité pour les interventions ultérieures.

### 2.8.3. SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Éléments en maçonnerie ou en tôle galvanisée.

### 3. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

#### 3.1. SOLS ET PLINTHES

##### 3.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

###### 3.1.1.1. Sejour, y compris interieur des placards ouvrant sur cette piece

Sol stratifié de chez PERGO PRO, épaisseur 8mm ou équivalent de classement UPEC U2SP3E2C2 ou équivalent. Coloris : Smoke natural oak PPa00600. Plinthes bois de 7 cm de hauteur peintes en blanc.

###### 3.1.1.2. Chambres, dressing, rangement, y compris intérieur des placards ouvrant sur ces pièces

Prestation identique au 3.1.1.

##### 3.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

###### 3.1.2.1. Sol et plinthes des pièces humides (cuisines, kitchenettes, cellier et buanderie)

Sol stratifié de chez PERGO PRO, épaisseur 8mm ou équivalent de classement UPEC U2SP3E2C2 ou équivalent. Coloris : Smoke natural oak PPa00600. Plinthes bois de 7 cm de hauteur peintes en blanc.

###### 3.1.2.2. Sol et plinthes des salles de bains, salles d'eau et WC indépendants

Copro A :

Les W-C et les salles d'eau seront revêtus d'un carrelage de Ets SALONI ou équivalent (format 43x43) de classement UPEC U3P3E2C2 ou équivalent. Coloris : Cement Ceniza.

Les plinthes seront en carrelage assorti, hauteur 7 cm environ.

Copro C :

Les W-C et les salles d'eau seront revêtus d'un carrelage de Ets SALONI ou équivalent (format 45x45) de classement UPEC U4P3E3C2 ou équivalent. Coloris : Gris.

Les plinthes seront en carrelage assorti, hauteur 7 cm environ.

##### 3.1.3. SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS

Prestation identique au 3.1.1.

##### 3.1.4. SOL DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Finition béton balayé lissé.

##### 3.1.5. BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par profils aluminium ou équivalent au droit de chaque changement de revêtements.

#### 3.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

##### 3.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

###### 3.2.1.1. Cuisines

Crédence recevant une faïence blanche finition mate des Ets SALONI ou équivalent (de format 25x40), en dossier des éléments de cuisine : meuble évier et zone cuisson selon les prescriptions du NF Habitat HQE, y compris sur les retours éventuels, sur 0.60 m de hauteur.

### 3.2.1.2. Salles de bains – salles d'eau

Faïence blanche de finition brillante de Ets SALONI (de format 25x40).

Localisation, selon les prescriptions du NF Habitat HQE :

- Au-dessus des bacs à douche sur les deux ou trois côtés (si retour) de celui-ci, à hauteur d'huissierie,
- Socle du receveur de douche si nécessaire, traités en carreau de plâtre hydrofuge ou WEDI revêtu sur la face visible de la même faïence,
- Trappe de visite carrelée (selon emplacement trappe),
- En adossement du lavabo sur 0,60 m de hauteur.

### 3.2.2. REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIECES

Sans objet.

## 3.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)

### 3.3.1. PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

Sous-face des planchers béton ragréé par enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre surfacées.

### 3.3.2. PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Sans objet.

### 3.3.3. PLAFONDS DES LOGGIAS

Sans objet.

### 3.3.4. SOUS-FACES DES BALCONS

Sous-face brute éventuellement ragréée par un enduit de surfacage ou une lasure ou habillée par un platelage non étanche selon projet architectural.

## 3.4. MENUISERIES EXTERIEURES

### 3.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Menuiseries en bois ou en bois-aluminium.

Marquage CE et NF.

Fenêtres et portes-fenêtres ouvrants à la française, coulissantes, ou fixes, suivant plans de vente.

Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude spécialisé en fonction de leur localisation.

L'ensemble des vitrages à rez-de-chaussée sera de type retardateur d'effraction.

### 3.4.2. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales. Vitrage en verre opacifiant pour les menuiseries extérieures des salles d'eau.

## 3.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

### 3.5.1. PIECES PRINCIPALES

Les fermetures extérieures et occultations sont réparties dans les séjours et chambres selon la localisation prévue aux plans de vente : par volets roulants à commande manuelle, selon plans de vente. Enroulement dans coffre encastré dans le linteau ou apparent avec isolant phonique selon étude acoustique.

Fourreau en attente pour l'électrification ultérieure du volet roulant par l'Acquéreur.

### 3.5.2. PIECES DE SERVICE

Description identique à l'article 3.5.1 ci-avant.

## 3.6. MENUISERIES INTERIEURES

### 3.6.1. HUISSERIES ET BATIS

Huisserie métallique ou bois de chez MALERBA ou équivalent.

### 3.6.2. PORTES INTERIEURES

#### 3.6.2.1. Portes de distribution :

Porte à âme alvéolaire à recouvrement, hauteur 2.14m, de type Fiber Lounge des Ets MALERBA ou équivalent.

#### 3.6.2.2. Fermeture :

Serrure à pêne dormant ½ tour pour les chambres.

Bec de cane à condamnation pour les WC et salles d'eau.

#### 3.6.2.3. Quincaillerie :

Garniture de porte sur rosace de type Tempo Disco des Ets BRICARD ou équivalent.

#### 3.6.2.4. Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie (sauf en cas de conflit de portes).

### 3.6.3. IMPOSTES EN MENUISERIES

Prestation sans objet, prévu en cloisons de nature identique au cloisonnement des logements.

### 3.6.4. PORTES PALIERES

#### 3.6.4.1. Portes palières intérieures :

Les portes d'entrée intérieures seront du type bloc porte anti-effraction A2PBP1 5min Isoblindé 40 EN3 de chez MALERBA ou équivalent, dimensions suivant plan. Le parement intérieur sera lisse.

Parement extérieur et couleur extérieur selon projet de décoration.

Seuil à la suisse en bois exotique verni ou lasuré avec joint isophonique incorporé.

Antidégondage, microviseur, ferme-porte.

#### 3.6.4.2. Portes palières extérieures (coursives) :

Les portes d'entrée extérieures seront du type bloc-porte anti-effraction A2P\* BP1 des Ets MALERBA ou équivalent. Parement lisse de type Linéa de chez MALERBA ou équivalent, couleur extérieure selon projet architectural.

Seuil à la suisse intégré dans huisserie pour les blocs-portes extérieures.

Antidégondage, microviseur, ferme-porte.

#### 3.6.4.3. Fermeture de porte palière :

Serrure 3 points A2P\* des Ets de chez VACHETTE ou équivalent. Canon de la serrure : RADIALIS de chez VACHETTE ou équivalent.

#### 3.6.4.4. Quincaillerie :

Béquille simple sur plaque de type Osmose des Ets BRICARD ou équivalent côté intérieur.

Béquille simple pour les portes palières intérieures et poignées de tirage pour les portes palières extérieures (coursives), avec plaque protège canon, côté extérieur, selon projet de décoration.

#### 3.6.4.5. Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie (sauf en cas de conflit de portes).

### 3.6.5. PORTES DE PLACARDS

#### 3.6.5.1. Façades coulissantes :

Les placards de plus de 0,90m de largeur sont à portes coulissantes des Ets SOGAL ou équivalent, épaisseur 12 mm.

#### 3.6.5.2. Façades pivotantes :

Les placards de moins de 0,90 m de largeur sont à portes battantes des Ets SOGAL ou équivalent, épaisseur 12 mm.

#### 3.6.5.3. Équipement intérieur :

Lorsque le placard a une profondeur de plus de 60cm : une tablette horizontale en aggloméré mélaminé blanc et une tringle penderie en aluminium.

T1 et T2 : équipement intérieur d'un placard.

T3 : équipement intérieur d'un placard. Si 2<sup>ème</sup> placard sur plans Architecte : pas d'équipement intérieur (seules les portes seront prévues).

*Cas particulier des placards situés sous les escaliers des duplex : pas d'aménagement intérieur de prévu.*

T4 et T5 : équipement intérieur de deux placards. Si 3<sup>ème</sup> placard sur plans Architecte : pas d'équipement intérieur (seules les portes seront prévues).

#### 3.6.5.4. Gaines ETEL :

Bac d'encastrement pour GTL de type COFRELEC avec porte métallique compris trappe en partie haute.

### 3.6.6. PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Prestation décrite à l'article 3.6.2.

### 3.6.7. MOULURES ET HABILLAGES DES PORTES PALIERES

Selon projet de décoration.

### 3.6.8. OUVRAGES DIVERS

Les gaines techniques intérieures aux logements pourront être équipées de trappe de visite.

Finition peinte ou carrelée selon localisation.

Localisation selon études techniques.

## 3.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

#### 3.7.1.1. Garde-corps extérieurs

Pour terrasses et balcons, fenêtres et portes-fenêtres, suivant plans de vente.

Ensemble tubulaire barreaudé formant garde-corps en métal ou équivalent selon projet architectural, finition peinture, protection anti-corrosion.

#### 3.7.1.2. Garde-corps escaliers des parties communes

Main courante métallique débordante sur les fûts d'escaliers et sur les murs extérieurs des cages d'escaliers d'accès aux différents niveaux, finition peinture.

Garde-corps par ensemble tubulaire métallique ou maçonné.

### 3.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

### 3.7.3. OUVRAGES DIVERS

Les séparations des balcons ou terrasses privatives en étages, selon projet architectural.

## **3.8. PEINTURE, PAPIERS, TENTURES**

### 3.8.1. PEINTURE EXTERIEURE ET VERNIS

#### *3.8.1.1. Sur menuiseries*

Les menuiseries en bois sont lasurées ou vernis ou peintes, coloris selon projet architectural.

#### *3.8.1.2. Sur fermetures et protections*

Finition selon projet architectural.

#### *3.8.1.3. Sur serrurerie*

Peinture sur serrurerie courante.

#### *3.8.1.4. Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons*

Sous face et rives des balcons : finition suivant projet architectural.

### 3.8.2. PEINTURES INTERIEURES

#### *3.8.2.1. Sur Menuiseries*

Après préparation, peinture acrylique satinée, mate ou brillante selon localisation, coloris blanc (Portes, huisseries métalliques et huisseries bois, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.).

Pour les menuiseries extérieures, finition lasurée de couleur ou lasurée transparente suivant choix architecte.

#### *3.8.2.2. Sur Murs*

Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition velours, coloris blanc.

Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition velours, lessivable, coloris blanc.

Dans le cadre de cuisines ouvertes : prestation identique aux pièces sèches.

Dans le cadre de WC indépendants : peinture acrylique, finition velours, coloris blanc.

#### *3.8.2.3. Sur Plafonds*

Plafond des pièces sèches, compris cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique, finition velours, coloris blanc.

Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition velours, coloris blanc.

#### *3.8.2.4. Sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers*

Sur canalisations métalliques apparentes : peinture coloris blanc, coloris selon projet architectural.

### 3.8.3. PAPIERS PEINTS

#### *3.8.3.1. Sur murs*

Sans objet.

#### *3.8.3.2. Sur plafonds*

Sans objet.

### 3.8.4. TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC.)

#### 3.8.4.1. Sur murs

Sans objet.

#### 3.8.4.2. Sur plafonds

Sans objet.

## 3.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 3.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS

#### 3.9.1.1. Bloc évier, robinetterie

Pour les studio et 2 pièces : Evier 1 bac en résine et 1 égouttoir 90 cm x 60cm

Pour les 3 pièces et plus : Evier 2 bacs en résine et 1 égouttoir 120 x 60 cm

Vidage avec bouchon à chaînette, robinetterie col de cygne avec régulateur de jet.

Meuble sous évier de marque SIBO ou GENTE ou équivalent, de dimensions hors tout 120 x 60 ou 90x 60 en panneaux de particules de 19 mm d'épaisseur ou équivalent, revêtus de mélaminé, posé sur pieds PVC et équipé : d'un raidisseur arrière pour l'évier et d'un fond de meuble rabattable, de 2 ou 3 portes avec charnières invisibles à freins, d'une tablette sous évier et des plinthes rapportées sur 3 côtés.

#### 3.9.1.2. Appareils et mobiliers

Prestations identiques au 3.9.1.1.

#### 3.9.1.3. Evacuation des déchets

Sans objet.

#### 3.9.1.4. Armoire sèche-linge

Sans objet.

### 3.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

#### 3.9.2.1. Distribution d'eau froide

Colonnes montantes disposées en gaine technique avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'une manchette pour mise en place ultérieure de compteurs.

Distribution incorporée dans les dalles et apparent en tube cuivre ou PER sous fourreau.

Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau.

Dimensions manchettes : 170 ou 110 mm.

#### 3.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage

Colonnes montantes disposées en gaine technique ou en gaine logement avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'une manchette pour la mise en place ultérieure d'un compteur.

Distribution incorporée dans les dalles en tube cuivre ou PER sous fourreau.

Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau.

Dimensions manchettes : 170 ou 110 mm.

#### 3.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet.

#### 3.9.2.4. Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

#### 3.9.2.5. Distribution du gaz

Sans objet.

#### 3.9.2.6. Branchements en attente

1 attente bouchonnée pour machine à laver disposée en cuisine ou en salle de bains suivant la disposition du plan de vente.

#### 3.9.2.7. Appareils sanitaires

##### Douches :

Receveur de douche à encastrer de type ULTRAFLAT des Ets IDEAL STANDARD ou équivalent de 120x90 cm pour les salles d'eau PMR et de type ULTRAFLAT 80x80 des Ets IDEAL STANDARD ou équivalent pour les salles d'eau secondaires non PMR, localisation selon plans de vente.

Cas particulier des SDE cages C1 & C2 (plancher bois) : douche à l'italienne (continuité du carrelage autour de la zone de douche, pas de bac à douche de prévu)

##### WC :

WC au sol de type Ulysse+ des Ets Ideal Standard/Porcher ou équivalent.

Chasse 3/6 l à bouton poussoir et abattant thermodur UREA ou équivalent.

Cas particulier des WC situés dans les SDE des cages C1 & C2 (plancher bois) : WC suspendu type bati support GEBERIT ou équivalent

##### Pare-douche :

Sans-objet

##### Meubles de salles-d'eau :

###### SDE PMR :

Meuble vasque de type Portobello de chez BATIGREEN ou équivalent, comprenant un plan vasque simple avec meuble sous plan vasque à deux portes (modèle déporté), un miroir et 1 applique lumineuse.

Coloris du meuble : gris CERUSE

###### SDE non PRM :

Meuble vasque de type Londres de chez BATIGREEN ou équivalent, comprenant un plan vasque simple avec meuble sous plan vasque à deux portes (modèle intégré), un miroir et 1 applique lumineuse.

Coloris du meuble : gris CERUSE

##### Barre de maintien :

Les WC PMR sont équipés d'une barre de maintien coudée en inox.

Les douches PMR sont équipées d'une barre de maintien droite en inox.

#### 3.9.2.8. Robinetterie

##### Sur douches :

Barre de douche + douchette 2 jets de type Crometta des Ets Hansgrohe ou équivalent.

Mitigeur de douche thermostatique des Ets Hansgrohe ou équivalent.

##### Sur plans vasques :

Mitigeur de lavabo de type Logis Loop des Ets Hansgrohe ou équivalent.  
Mitigeur E00 CH3.

### 3.9.2.9. Accessoires divers

Robinet de puisage mural, compris vanne d'arrêt intérieure avec purge pour les jardins et terrasses privatifs d'une surface supérieure à 10 m<sup>2</sup>, suivant plans de vente.  
Sans objet pour les balcons.

## 3.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

### 3.9.3.1. Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.  
Appareillage de type dooxie des ets LEGRAND ou équivalent.  
Points lumineux (appliques et plafonniers) livrés avec un dispositif de connexion pour luminaires (d.c.l.).  
Câblage téléphonique à partir du coffret de communication du logement.  
Les prises accolées pourront être regroupées sous un plastron commun.  
Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type rj45.

### 3.9.3.2. Puissance à desservir

Les puissances s'échelonnent entre 3 kW et 12 kW par logement suivant prescription du distributeur d'énergie.

### 3.9.3.3. Equipement de chaque pièce

(ceux-ci seront positionnés selon les hypothèses d'aménagement des espaces de vie)

|                       |                                                                                                                            | STUDIO                                                                                           | 2 PIECES                                                                                         |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| entrée                | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>Combiné vidéophone                                                      | 1 à 3* selon plans<br>1**<br>1                                                                   | 1 à 3* selon plans<br>1**<br>1                                                                   |
| dégagement et cellier | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T                                                                            | 1 à 3* selon plans<br>1                                                                          | 1 à 3* selon plans<br>1                                                                          |
| séjour                | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prises RJ 45<br>prises TV-FM                                            | 1*<br>1** par tranche de 4m <sup>2</sup> ;<br>minimum 5; maximum 7<br>2<br>1                     | 1*<br>1** par tranche de 4m <sup>2</sup> ;<br>minimum 5; maximum 7<br>2<br>1                     |
| Cuisine               | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prise de courant hotte<br>prise alimentation 32A<br>prises spécialisées | 2***<br>4** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur<br>1 à 1,8m du sol<br>1<br>2**** | 2***<br>5** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur<br>1 à 1,8m du sol<br>1<br>3**** |
| WC indépendant PMR    | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T                                                                            | 1*<br>1**                                                                                        | 1*<br>1**                                                                                        |

|                                                           |                                                                                 |                                                                                              |                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| WC indépendant non PMR                                    | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T                                 | 1*<br>-                                                                                      | 1*<br>-                                                                                      |
| salle de bains<br>salle d'eau<br>PMR                      | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prises spécialisées          | 2*****<br>2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**<br>1**** si lave-linge prévu selon plans | 2*****<br>2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**<br>1**** si lave-linge prévu selon plans |
| chambre PMR                                               | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prises RJ 45<br>prises TV-FM | -<br>-<br>-<br>-                                                                             | 1 - commande par interrupteur simple<br>4**<br>1<br>1                                        |
| terrasses, loggias et balcons de plus de 10m <sup>2</sup> | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T                                 | 1*<br>1 - étanche                                                                            | 1*<br>1 - étanche                                                                            |

\* : Point(s) d'éclairage commandé(s) par interrupteurs.

\*\* : 1 des prises sera située à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage, disposée à une hauteur comprise en 0,9m et 1,3m du sol.

\*\*\* : 1 point d'éclairage en plafond + 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier, commandés par interrupteurs double allumage ou interrupteurs va et vient selon les cas.

\*\*\*\* : prise(s) pour lave-vaisselle, lave-linge si non prévu en salle d'eau ou salle de bains, ou autre,

\*\*\*\*\* : 1 point d'éclairage en plafond et 1 point d'éclairage au-dessus du meuble vasque ou du lavabo

|                       |                                                                                                                            | 3 PIECES                                                                                         | 4 PIECES                                                                                         | 5 PIECES                                                                                         |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| entrée                | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>Combiné vidéophone                                                      | 1 à 3* selon plans<br>1**<br>1                                                                   | 1 à 3* selon plans<br>1**<br>1                                                                   | 1 à 3* selon plans<br>1**<br>1                                                                   |
| dégagement et cellier | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T                                                                            | 1 à 3* selon plans<br>1                                                                          | 1 à 3* selon plans<br>1                                                                          | 1 à 3* selon plans<br>1                                                                          |
| séjour                | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prises RJ 45<br>prises TV-FM                                            | 1*<br>1** par tranche de 4m <sup>2</sup> , minimum 5 ; maximum 7<br>2<br>1                       | 1*<br>1** par tranche de 4m <sup>2</sup> , minimum 5 ; maximum 7<br>2<br>1                       | 1*<br>1** par tranche de 4m <sup>2</sup> , minimum 5 ; maximum 7<br>2<br>1                       |
| Cuisine               | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prise de courant hotte<br>prise alimentation 32A<br>prises spécialisées | 2***<br>5** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur<br>1 à 1,7m du sol<br>1<br>3**** | 2***<br>5** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur<br>1 à 1,7m du sol<br>1<br>3**** | 2***<br>5** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur<br>1 à 1,7m du sol<br>1<br>3**** |
|                       | point d'éclairage                                                                                                          | 1*                                                                                               | 1*                                                                                               | 1*                                                                                               |

|                                                           |                                                                                 |                                                                                              |                                                                                              |                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| WC indépendant PMR                                        | prises de courant 10/16A+T                                                      | 1**                                                                                          | 1**                                                                                          | 1**                                                                                          |
| WC indépendant non PMR                                    | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T                                 | 1*<br>-                                                                                      | 1*<br>-                                                                                      | 1*<br>-                                                                                      |
| salle de bains<br>salle d'eau<br>PMR                      | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prises spécialisées          | 2*****<br>2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**<br>1**** si lave-linge prévu selon plans | 2*****<br>2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**<br>1**** si lave-linge prévu selon plans | 2*****<br>2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**<br>1**** si lave-linge prévu selon plans |
| salle de bains<br>salle d'eau<br>non PMR                  | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prises spécialisées          | 2*****<br>1 à hauteur du plan vasque ou du lavabo<br>1**** si lave-linge prévu selon plans   | 2*****<br>1 à hauteur du plan vasque ou du lavabo<br>1**** si lave-linge prévu selon plans   | 2*****<br>1 à hauteur du plan vasque ou du lavabo<br>1**** si lave-linge prévu selon plans   |
| chambre PMR                                               | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prises RJ 45<br>prises TV-FM | 1 - commande par interrupteur simple<br>4**<br>1<br>1                                        | 1 - commande par interrupteur simple<br>4**<br>1<br>1                                        | 1 - commande par interrupteur simple<br>4**<br>1<br>1                                        |
| chambre non PMR                                           | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T<br>prises RJ 45<br>prises TV-FM | 1 - commande par interrupteur simple<br>3<br>1<br>1                                          | 1 - commande par interrupteur simple<br>3<br>1<br>1                                          | 1 - commande par interrupteur simple<br>3<br>1<br>1                                          |
| terrasses, loggias et balcons de plus de 10m <sup>2</sup> | point d'éclairage<br>prises de courant 10/16A+T                                 | 1*<br>1 - étanche                                                                            | 1*<br>1 - étanche                                                                            | 1*<br>1 - étanche                                                                            |

\* : Point(s) d'éclairage commandé(s) par interrupteurs.

\*\* : 1 des prises sera située à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage, disposée à une hauteur comprise en 0,9m et 1,3m du sol.

\*\*\* : 1 point d'éclairage en plafond + 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier, commandés par interrupteurs double allumage ou interrupteurs va et vient selon les cas.

\*\*\*\* : prise(s) pour lave-vaisselle, lave-linge si non prévu en salle d'eau ou salle de bains, ou autre,

\*\*\*\*\* : 1 point d'éclairage en plafond et 1 point d'éclairage au-dessus du meuble vasque ou du lavabo

#### 3.9.3.4. Sonnerie de porte palière

Sonnerie palière, dans l'entrée de chaque appartement, commandée par bouton poussoir.

#### 3.9.3.5. Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique

Dispositions prises permettant le raccordement de l'immeuble à un réseau de fibre optique conformément à la loi N° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée.

Le raccordement du logement à ce réseau se fera par la souscription d'un contrat d'abonnement par et à la charge de l'occupant.

#### 3.9.3.6. Détecteur de Fumées

Pose en plafond d'un DAAF (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée) à pile lithium garantie 10 ans et non démontable, localisation selon plans Architecte. Marquage CE.

### 3.9.4. CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS :

#### 3.9.4.1. Type d'installation

Réalisation d'un plancher réversible dans tout le logement (sauf au droit des salles d'eau).

Production de chauffage par une sous-station raccordée au réseau de géothermie.

Mesures conservatoires pour la production de froid par une sous-station raccordée au réseau de géothermie.

Les salles d'eau sont équipées de sèches-serviettes électriques.

#### 3.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -7°C :

Salles d'eau : 19°C

Autres pièces : 19°C

#### 3.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

- Sèche-serviettes :

Sèche-serviettes à fluide des Ets ACOVA ou équivalent. Dimensions et puissance selon études thermiques.

#### 3.9.4.4. Conduits de fumée

Soit sans objet ou prestation décrite à l'article 3.9.4.5.

#### 3.9.4.5. Conduits et prises de ventilation

Arrivée d'air frais par bouches situées en traverse des châssis ou dans le complexe de façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique.

Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC).

VMC de type hygro B.

Bouche d'entrée d'air électrostatique ALDES pour les cages a.

#### 3.9.4.6. Conduits et prises d'air frais

Soit sans objet ou prestation décrite à l'article 3.9.4.5.

#### 3.9.4.7. Rafraîchissement

Dans le cadre des systèmes techniques mis en place (voir article 3941), chaque ensemble d'immeubles accueille les espaces et mesures conservatoires nécessaires pour la mise en service éventuelle d'un système de rafraîchissement.

### 3.9.5. EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT :

#### 3.9.5.1. Placards

Prestation décrite à l'article 3.6.5.

Localisation et nombre de placards selon plan de vente, conforme à la certification NF HABITAT HQE.

#### 3.9.5.2. Pièces de rangement

Sans Objet.

### 3.9.6. EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

#### 3.9.6.1. Radio TV

Le système de réception sera du type Hertzien ou suivant équipement du réseau public lors de la livraison, raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire (nombre et implantation des prises suivant Art. 2.9.3.3.).

#### 3.9.6.2. Téléphone

Les logements seront équipés d'une installation de distribution VDI permettant le raccordement de points d'accès polyvalents et banalisés de type prise RJ 45 sur câble grade 2. Cet équipement permettra essentiellement les raccordements suivants :

- Téléphonie,
- Accès Internet.

#### 3.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Moniteur main-libre avec vidéo couleur de type MIRO des Ets URMET France ou équivalent.  
Sans combiné et secret de conversation.

#### 3.9.6.4. Equipements divers

Les terrasses des logements A1c1021, A1c1022 et A1c1023 seront équipées de jardinières plantées.

## 4. ANNEXES PRIVATIVES

### 4.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS

#### 4.1.1. MURS OU CLOISONS

Cloison sèche ou mur de refend, finition brute.

#### 4.1.2. PLAFONDS

Finition brute.

#### 4.1.3. SOLS

Finition brute.

#### 4.1.4. PORTES D'ACCES

Selon nécessité technique et si prévu.

#### 4.1.5. VENTILATION NATURELLE OU MECANIQUE

Selon nécessité technique et si prévu.

#### 4.1.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Selon nécessité technique et si prévu.

### 4.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS

#### 4.2.1. MURS OU CLOISONS

Murs et ossature en béton ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés.

Suivant l'étude de structure leur positionnement pourra être différent des plans de vente sans altérer le dimensionnement des places de stationnements.

Finition brute.

#### 4.2.2. PLAFONDS

Dalle pleine de béton recevant ponctuellement un isolant thermique en sous-face, selon étude technique.

#### 4.2.3. SOLS

Dalle ou dallage en béton surfacé.

Peinture anti-poussière et remontées sur murs sur 0,80 m de hauteur.

Peinture de sol pour délimitation des emplacements de stationnement.

#### 4.2.4. PORTES D'ACCES

**Pour les Véhicules :** Porte basculante de parking à ouverture automatique, commandée par télécommande individuelle (1 télécommande par place de parking).

**Pour les Piétons :** Accès à partir des circulations communes de l'Immeuble par sas d'isolement coupe-feu muni de deux portes coupe-feu en bois à âme pleine, finition par peinture.

#### 4.2.5. VENTILATION NATURELLE OU MECANIQUE

Amenée d'air neuf et évacuation d'air vicié par conduits de ventilation en béton ou en maçonneries de parpaings avec amenée et évacuation naturelle d'air neuf, conformément à la réglementation.

#### 4.2.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Emplacements privés : néant.

Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie (2/3), commande par boutons poussoirs lumineux et par ouverture de la porte d'accès.

Eclairage de secours par blocs autonomes.

Installation de bornes IRVE (Installations de Recharge de Véhicules Électriques) suivant étude technique :

- Copro A : 9 places sont équipées d'une borne
- Copro C : 8 places sont équipées d'une borne

### **4.3. PARKINGS EXTERIEURS**

#### 4.3.1. SOLS

Sans objet.

#### 4.3.2. DELIMITATION AU SOL

Sans objet.

#### 4.3.3. SYSTEME DE REPERAGE

Sans objet.

#### 4.3.4. SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Sans objet.

## 5. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

### 5.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

#### 5.1.1. SOLS

Suivant projet de décoration, finition par carrelage de type grès cérame ou équivalent de classement U4P3E2C1. Tapis brosse de marque TUFTIGUA ou équivalent.

#### 5.1.2. PLAFONDS

Suivant projet de décoration. Faux plafonds acoustique et finition peinture.

#### 5.1.3. ELEMENTS DE DECORATION

Miroir clair ou suivant projet de décoration.

#### 5.1.4. PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

En fermeture des halls formant sas d'entrée, porte à 1 vantail en acier thermolaqué, passage libre 0,90 m minimum avec vitrage STADIP. Condamnation des portes du hall par 2 ventouses de 500 kg encastrées. Ferme-porte à bras coulissant sur les vantaux ouvrants ou pivots encastrés.

Butée à ressort pour porte lourde type CIBOX, ASSA ABLOY ou équivalent.

La porte intérieure du sas, donnant accès au palier du RDC de chaque bâtiment est condamnée par vidéophone, accessible aux résidents par badge de type Vigik ou équivalent : Platine avec vidéophone à défilement de noms de marque URMET ou équivalent.

La porte côté extérieur du sas est commandée par digicode accessible aux résidents par badge de type Vigik ou équivalent.

#### 5.1.5. BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Dans chaque sas, ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE et suivant projet de Décoration. Boîtes aux lettres anti vandale grade 5.

#### 5.1.6. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Dans chaque hall 3 tableaux d'affichage format A2 et porte-étiquettes.

#### 5.1.7. CHAUFFAGE

Prestation sans objet.

#### 5.1.8. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage suivant projet de décoration. Eclairage à détection déportée.

#### 5.1.9. PORTES D'ACCES AUX LOCAUX ET ESCALIERS

Pour les portes donnant sur le hall (escaliers, locaux VE, ...) porte bois à âme pleine assurant le degré pare-flamme réglementaire.

Pour les locaux fermés : serrure de sûreté avec pêne dormant, commandée par la clé sur combinaison des occupants.

Quincaillerie avec une béquille et une poignée de tirage suivant projet de décoration.

Ferme-porte sur chaque porte.

Pour les locaux communs : les portes donnant accès aux locaux communs sont équipées de 2 ventouses 300 kgs + VIGIK.

#### 5.1.10. SIGNALÉTIQUE

Élément signalétique, graphisme selon projet de décoration.

### **5.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE**

Suivant projet de décoration.

#### 5.2.1. SOLS

##### 5.2.1.1. Circulations du rez-de-chaussée

Suivant projet de décoration, finition carrelage de type grès cérame ou équivalent de classement UPEC U4P3E2C1.

##### 5.2.1.2. Circulations d'étages

Suivant projet de décoration, finition moquette de classement UPEC U3P3E2C1.

#### 5.2.2. MURS

##### 5.2.2.1. Circulations du rez-de-chaussée

Suivant projet de décoration, finition peinture lessivable et/ou mur décoratif.

##### 5.2.2.2. Circulations d'étages

Suivant projet de décoration, finition peinture lessivable et/ou papier vinylique.

#### 5.2.3. PLAFONDS

##### 5.2.3.1. Circulations du rez-de-chaussée

Peinture satinée blanche sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif ou acoustique en panneaux de plâtre, suivant la localisation et le projet de décoration.

##### 5.2.3.2. Circulations d'étages

Peinture satinée blanche sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif ou acoustique en panneaux de plâtre, suivant la localisation et le projet de décoration.

#### 5.2.4. ELEMENTS DE DECORATION

Suivant projet de décoration.

#### 5.2.5. CHAUFFAGE

Sans objet.

#### 5.2.6. PORTES

##### 5.2.6.1. Circulations du rez-de-chaussée

Porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire revêtus de peinture satinée.

Ferme-porte sur chaque porte.

Béquillage métallique NF. Butée de porte.

Gaines techniques palières : façade en mélaminé, finition selon projet de décoration.

##### 5.2.6.2. Circulations d'étages

Porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire revêtus de peinture satinée.

Ferme-porte sur chaque porte.

Gaines techniques palières : façade en mélaminé, finition selon projet de décoration.

#### 5.2.7. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage suivant projet de décoration et note de calcul d'éclairement par spots, appliques lumineuses ou luminaires.

Commande d'éclairage par détecteur (et/ou en complément des interrupteurs d'éclairage si besoin) et bouton de sonnette. Spots ou luminaires à détection déportée.

#### 5.2.8. SIGNALÉTIQUE

Mêmes dispositions que pour le hall (article 5.1.11.).

### **5.3. CIRCULATION DU SOUS-SOL**

Concerne tous les sas desservant les parkings, paliers d'ascenseurs et paliers d'escaliers desservant les sous-sols.

#### 5.3.1. SOLS

Dalle pleine ou dallage en béton surfacé.

Finition par peinture anti-poussière pour toutes les circulations du sous-sol.

#### 5.3.2. MURS

Béton ou maçonnerie de parpaings rejointoyés.

Finition par peinture de propreté.

#### 5.3.3. PLAFONDS

Béton

#### 5.3.4. PORTES D'ACCES

Porte bois à âme pleine, finition par peinture satinée.

Ferme-porte sur chaque porte.

Béquillage métallique NF.

Butée de porte.

#### 5.3.5. RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

En dalle pleine de béton, finition aspect béton balayé.

#### 5.3.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Suivant étude d'éclairement. Spots ou luminaires à détection déportée.

#### 5.3.7. SIGNALÉTIQUE

Élément signalétique, graphisme selon projet de décoration.

#### 5.3.8. SIGNALÉTIQUE

Mêmes dispositions que pour le hall (article 5.1.11.).

### **5.4. CAGES D'ESCALIERS**

Concerne : les escaliers communs desservant les étages et les sous-sols.

#### 5.4.1. SOLS DES PALIERS

Finition par peinture de sol.

#### 5.4.2. MURS

Béton ragréé. Finition par une peinture de type gouttelettes ou enduit ou équivalent en étages, finition par peinture de propreté en sous-sol.

#### 5.4.3. PLAFONDS

Béton ragréé. Finition par une peinture de type gouttelettes ou enduit ou équivalent en étages, finition par peinture de propreté en sous-sol.

#### 5.4.4. ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES)

Finition par peinture de sol.

#### 5.4.5. CHAUFFAGE, VENTILATION

Sans objet.

#### 5.4.6. ECLAIRAGE

Eclairage par luminaires sur minuterie, sur détecteurs de présence.  
Éclairage de secours par blocs autonomes.

#### 5.4.7. SIGNALÉTIQUE

Élément signalétique, graphisme selon projet de décoration.

### 5.5. LOCAUX COMMUNS

#### 5.5.1. GARAGES A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

##### 5.5.1.1. Murs et plafonds

Fermeture grillagée ou vitrée et/ou béton finition par peinture de propreté. Isolant thermique en sous-face sous des locaux chauffés, selon nécessité et configuration.

##### 5.5.1.2. Sols

Dalle en béton surfacé.

Dispositif fixe au sol de stabilisation et d'attache de vélo selon le nombre prévu au permis de construire.

##### 5.5.1.3. Portes

Pour les locaux donnant dans le hall: porte décrite à l'article 5.2.6.

Pour les locaux en sous-sol: porte en bois à âme pleine, finition par peinture satinée.

Serrure commandée par la clé des occupants actionnant les portes de locaux communs.

Pour les locaux vélos : portes avec 2 ventouses de 300 kgs + accès via VIGIK ou sur clés.

Ferme-porte sur chaque porte.

Butée de porte.

##### 5.5.1.4. Eclairage

Eclairage commandé par interrupteur sur minuterie ou détecteur de présence. Spots ou Luminaires à détection déportée.

#### 5.5.2. LOCAUX DE RANGEMENT ET D'ENTRETIEN

Concernés : Loge Gardien et local d'entretien, selon plans.

##### 5.5.2.1. Sol

Dalle en béton armé surfacé recevant un revêtement en grès cérame, avec plinthes à gorge.

#### 5.5.2.2. Murs et plafonds

Peinture acrylique sur les murs et plafonds.

#### 5.5.2.3. Equipement plomberie

Concerne local entretien uniquement.

Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol.

Avaloir à seau avec grille.

Vidoir équipé d'eau froide et eau chaude sanitaire.

Pompe de relevage eaux usées pour les locaux situés en sous-sol.

1 douche 80 x 80 des Ets JACOB DELAFON ou équivalent.

1 WC de type Brive des Ets JACOB DELAFON ou équivalent.

#### 5.5.2.4. Equipement électrique

Éclairage commandé par interrupteur minuteur ou détecteur de présence raccordé à la minuterie ou interrupteur pour loge gardien.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

#### 5.5.2.5. VMC

Les loges de gardiens seront équipées d'une VMC.

Les locaux entretien seront ventilés naturellement ou par VMC.

#### 5.5.2.6. Porte

Porte en bois à âme pleine, finition par peinture satinée. Serrure de sûreté, avec pêne dormant.

Ferme-porte sur chaque porte.

Butée de porte.

### 5.6. LOCAUX TECHNIQUES

Les ordures ménagères sont collectées par Points d'apports Volontaires (PAV) sur l'espace public.

Seuls les locaux d'encombrants sont aménagés au sein des résidences.

#### 5.6.1. LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES/ENCOMBRANTS

Concerne les locaux encombrants.

##### 5.6.1.1. Sol

Dalle en béton surfacé recevant un revêtement en grès cérame avec plinthes à gorge.

##### 5.6.1.2. Murs et plafonds

Grès cérame sur 1.20m de hauteur, et peinture acrylique sur les plafonds (sauf si présence d'isolant en sous-face) et en complément sur murs.

##### 5.6.1.3. Equipement plomberie

Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol.

##### 5.6.1.4. Equipement électrique

Éclairage par luminaire commandé par interrupteur minuteur ou détecteur de présence raccordé à la minuterie.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

##### 5.6.1.5. VMC

Les locaux poubelles seront équipés d'une VMC.

#### 5.6.1.6. Porte

Porte en bois à âme pleine, finition par peinture satinée. Serrure commandée par la clé des occupants actionnant les portes de locaux communs.

Ferme-porte sur chaque porte.

Butée de porte.

#### 5.6.2. LOCAL CHAUFFERIE

Sans objet.

#### 5.6.3. SOUS-STATION DE CHAUFFAGE ET DE RAFFRAICHISSEMENT

##### 5.6.3.1. Sol

Dalle en béton surfacé.

##### 5.6.3.2. Murs et plafonds

Béton bas ragréé ou maçonnerie de parpaings avec isolant thermique et acoustique en sous-face sous les locaux chauffés.

Peinture de propreté sur tous les murs.

##### 5.6.3.3. Équipement électrique

Éclairage commandé par interrupteur minuteur ou détecteur de présence.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

##### 5.6.3.4. Porte (CF1H)

Porte métallique. Fermeture par serrure de sûreté commandée par la clé du bailleur et d'une poignée de tirage extérieure. Barre anti-panique sur chaque porte.

Ferme-porte sur chaque porte.

Butée de porte.

##### 5.6.3.5. Équipement

Dans le local de sous-station chauffage, un plan de sécurité et des extincteurs selon réglementation.

##### 5.6.3.6. Ventilation

Les locaux seront équipés d'une ventilation réglementaire.

#### 5.6.4. LOCAL DES SURPRESSEURS

Équipement selon nécessité technique.

#### 5.6.5. LOCAL TRANSFORMATEUR ENEDIS

##### 5.6.5.1. Sol

Dalle en béton surfacé, finition brute.

##### 5.6.5.2. Murs et plafonds

Béton ragréé ou maçonnerie de parpaings.

##### 5.6.5.3. Équipement électrique

Sans Objet.

5.6.5.4. Porte

Porte métallique agréée ENEDIS.

5.6.6. LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet.

5.6.7. LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Sans objet.

**5.7. CONCIERGERIE**

5.7.1. COMPOSITION DU LOCAL

Sans objet.

5.7.2. EQUIPEMENTS DIVERS

Sans objet.

## 6. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

### 6.1. ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Deux appareils dans chacune des cages, desservant tous les niveaux comportant des logements, charge 2x1000 kg pour les cages A ; 630kg et 1000kg pour les cages C ou autres charges selon étude de trafic. Il sera conforme aux Normes Européennes de Sécurité et aux Normes handicapés en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire.

Equipement intérieur et décoration :

- Décoration de la cabine selon projet de décoration et de la réglementation.
  - Appel de l'ascenseur depuis le sous-sol par lecteur de badge Vigik.
  - Accès au sous-sol depuis les autres étages par lecteur de badge Vigik.
  - Façade de l'ascenseur : finition par peinture, à tous niveaux, sauf au rez-de-chaussée finition inox. Panneau de commande anti vandale toute hauteur. Indicateur de niveau et sens de la marche à l'intérieur et au RDC.
- Téléalarme par protocole ouvert. Pré-équipement pour recevoir l'installation ultérieure d'un système de télésurveillance.

### 6.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Production de chauffage et d'eau chaude collectif par une sous-station alimentée par chauffage urbain. Dispositions conservatoires pour éventuel raccordement au réseau de froid urbain.

Les logements seront équipés d'un plancher réversible qui servira pour chauffer et en mesure conservatoire refroidir le logement.

Chaque logement sera muni de thermostats qui gèrera les températures ambiantes et pilotera les besoins à l'instant T.

### 6.3. TELECOMMUNICATIONS

#### 6.3.1. TELEPHONE

Sans objet.

#### 6.3.2. ANTENNES TV ET RADIO

Prestation identique au 3.9.6.

#### 6.3.3. FIBRE OPTIQUE

Raccordement de la résidence à un réseau de fibre optique conformément à la loi N°2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée. Le raccordement du logement à ce réseau se fera par la souscription d'un contrat abonnement par et à la charge de l'occupant.

### 6.4. RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Collecte sélective des déchets sur domaine public sous forme de points d'apport volontaire.

### 6.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique de chaque logement, par un extracteur commun.

## **6.6. ALIMENTATION EN EAU**

### **6.6.1. COMPTAGES GENERAUX**

Placé sur l'arrivée générale dans le local eau.

### **6.6.2. SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU**

Surpresseur, selon nécessité technique.

### **6.6.3. COLONNES MONTANTES**

Colonne montante dans les gaines palières.

### **6.6.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS**

Sans objet.

## **6.7. ALIMENTATION EN GAZ**

Sans objet.

## **6.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **6.8.1. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX**

Il sera prévu un comptage des services généraux depuis le coffret prévu à cet effet dans la gaine palière service généraux ou autre emplacement.

### **6.8.2. COLONNES MONTANTES**

Colonnes montantes suivant réglementation, implantées dans une gaine palière.

### **6.8.3. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonnés suivant normes ENEDIS dans les entrées des logements.

## **7. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **7.1. VOIRIE ET PARKING**

Sans objet.

### **7.2. CIRCULATIONS DES PIETONS**

Suivant plan d'aménagement extérieur du projet paysager.

### **7.3. ESPACES VERTS**

#### **7.3.1. AIRES DE REPOS**

Sans objet.

#### **7.3.2. PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS**

Plantations en pleine terre ou sur dalle de végétaux selon plan d'aménagement paysager.

#### **7.3.3. ENGAZONNEMENT**

Des jardins communs selon plan d'aménagement paysager.

#### **7.3.4. ARROSAGE**

Robinets de puisage prévus pour l'entretien des végétaux en parties communes selon plan d'aménagement paysager.

#### **7.3.5. BASSINS DECORATIFS**

Sans objet.

### **7.4. CHEMINS DE PROMENADE**

Suivant plan d'aménagement du projet paysager.

### **7.5. TOITURE**

#### **7.5.1. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Présence de panneaux photovoltaïques gérés par une ASL sur les toitures des cages a1 et c3.

#### **7.5.2. BELVEDERE**

Présence d'un belvédère au dernier étage de la cage a2 équipé de vitrages monumentaux et d'anneaux déstructurés en serrurerie.

### **7.6. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

#### **7.6.1. SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE**

Eclairage par appliques et/ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

Le porche de la copro c dispose de luminaires conçus par l'artiste Miguel Chevalier.

#### **7.6.2. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES**

Eclairage par appliques et/ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire selon note de calcul d'éclairement.

## **7.7. CLOTURES**

### **7.7.1. SUR RUE**

Grille de clôtures en serrurerie selon projet architectural.

Fermeture des accès piétons par des portillons en harmonie avec la clôture ; ouvertures commandées par digicodes et lecteur de badge de type VIGIK.

### **7.7.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES**

Une fresque en béton est réalisée au droit de la future place (au pied de la copro a).

## **7.8. RESEAUX DIVERS**

### **7.8.1. EAU**

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

### **7.8.2. GAZ**

Sans objet.

### **7.8.3. ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR)**

Le raccordement est exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public ou du poste de transformation.

### **7.8.4. POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS**

Bouches d'incendie ou bornes selon projet d'espace public.

### **7.8.5. ÉGOUTS**

Raccordement séparatif au réseau public, eaux usées et eaux pluviales.

### **7.8.6. EPURATION DES EAUX**

Sans objet.

### **7.8.7. TELECOMMUNICATIONS**

Raccordement au réseau concessionnaire.

### **7.8.8. DRAINAGE DU TERRAIN**

Sans objet.

### **7.8.9. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX**

Rétention des eaux de pluies pour un volume de pluies décennales dans un bassin commun situé dans le cœur d'îlot (dans la copro C). Evacuation gravitaire vers le réseau rue Volta.

## PALETTE DES MATERIAUX - Juillet 2023

### Parquet pièces sèches :

PERGO PRO Chêne fumé naturel (Smoked natural oak) PPA00600



### Carrelage sol WC et salle d'eau :

SALONI CEMENT CENIZA 43x43 JAR713  
(hors SDE cages c1&c2)



### Faïence SDE :

SALONI CORONA BLANCO brillo 25x40



### Carrelage sol WC et salle d'eau copro C :

SALONI BASALT M2 GRIS ANTID 45x45 EDH710

### Meuble vasque SDE non PMR :

Londres Batigreen meuble intégré 2 portes teinte gris CERUSE



### Meuble vasque SDE PMR :

Portobello Batigreen meuble déporté avec 2 portes teinte gris CERUSE



